

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil Communautaire du 07 mars 2024

PREAMBULE

- Ce document fait état d'un certain nombre d'éléments susceptibles de nourrir le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024
- Plan
 - Le contexte économique et financier
 - La situation des finances locales
 - La LFI pour 2024
 - La situation budgétaire et financière d'Annonay Rhône Agglo (les chiffres clef du budget principal)
 - Les lignes directrices du projet de budget 2024
 - Les budgets annexes et le CIAS

PARTIE 1

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Sources principales :

Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2023 Numéro 2 : Version préliminaire

Banque de France- projections macroéconomiques –décembre 2023

DOB 2024 – Caisse d'Epargne

DOB 2024 – La Banque Postale

L'économie mondiale et européenne

L'environnement macro-économique connaît depuis ces dernières années des tensions inédites avec l'enchaînement de la crise sanitaire et le déclenchement de la guerre en Ukraine, des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, mais aussi de la situation au Proche-Orient.

Au niveau mondial, l'année 2023 a ainsi été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Ces resserrements ont pesé sur les indicateurs économiques confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

La croissance du PIB mondial devrait s'infléchir pour s'établir à 2,7% en 2024 contre 2,9% en 2023.

L'économie mondiale et européenne

Projections de croissance du PIB

%, économies du G20

▲ révision à la hausse, de 0.3pp ou plus ◻ pas de changement ou inférieur à 0.3pp ▼ révision à la baisse, de 0.3pp ou plus

	2023	2024	2025		2023	2024	2025
Monde	2.9 ◻	2.7 ◻	3.0				
OCDE	1.7 ▲	1.4 ◻	1.8	G20	3.1 ▲	2.8 ◻	3.0
Australie	1.9 ◻	1.4 ◻	2.1	Arabie Saoudite	-0.4 ▼	3.0 ▼	4.7
Canada	1.2 ◻	0.8 ▼	1.9	Afrique du Sud	0.7 ▲	1.0 ◻	1.2
Corée	1.4 ◻	2.3 ◻	2.1	Argentine	-1.8 ◻	-1.3 ▼	1.9
États-Unis	2.4 ▲	1.5 ▲	1.7	Bésil	3.0 ▲	1.8 ▲	2.0
Japon	1.7 ▲	1.0 ◻	1.2	Chine	5.2 ◻	4.7 ▼	4.2
Royaume-Uni	0.5 ◻	0.7 ▼	1.2	Inde	6.3 ◻	6.1 ▼	6.5
Zone euro	0.6 ▼	0.9 ▼	1.5	Indonésie	4.9 ◻	5.2 ◻	5.2
Allemagne	-0.1 ◻	0.6 ▼	1.2	Mexique	3.4 ▲	2.5 ▲	2.0
France	0.9 ◻	0.8 ▼	1.2	Russie	1.3 ▲	1.1 ▲	1.0
Italie	0.7 ▼	0.7 ▼	1.2	Türkiye	4.5 ▲	2.9 ▼	3.2
Espagne	2.4 ▲	1.4 ▼	2.0				

Note : Révisions par rapport aux dernières estimations figurant dans l'édition de juin 2023 des Perspectives économiques de l'OCDE. Pour l'Inde, les prévisions concernent les exercices budgétaires, qui débutent en avril. L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20), mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel. L'Espagne est un invité permanent du G20. Les agrégats Monde et G20 sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat.
Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 114 ; base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 113 ; et calculs de l'OCDE.

8

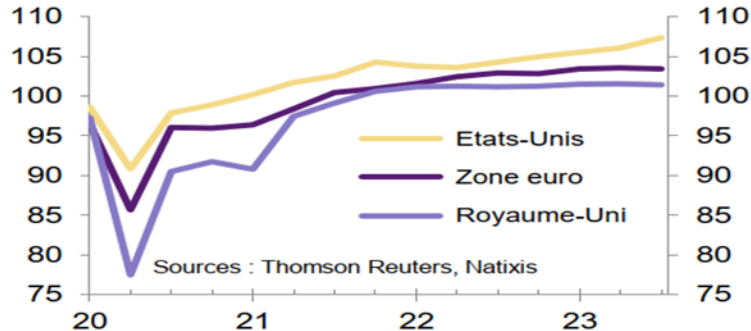


L'économie mondiale et européenne

Dans la zone Euro la croissance restera relativement atone. Le PIB devrait fléchir à 0,6 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1,1 % en 2024.

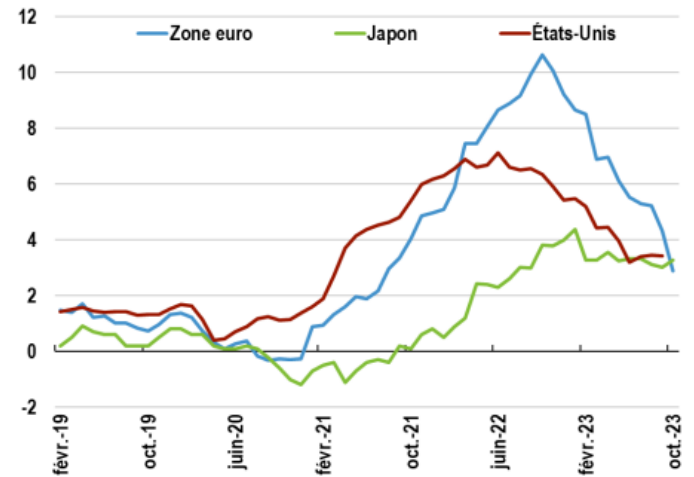
L'inflation devrait quand à elle baisser progressivement en 2023 et 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies

Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Inflation globale

Glissement annuel en %



L'économie mondiale et européenne

Toujours en zone euro, les effets du durcissement de la politique monétaire ne se sont pas encore pleinement matérialisés, et l'activité pourrait être plus fortement touchée qu'on ne l'anticipe.

Les pays présentant des vulnérabilités liées à leur endettement structurel sont surveillés de près par les marchés.

Compte tenu des évolutions démographiques, de la décarbonation ainsi que de la combinaison d'un alourdissement des charges d'intérêts et d'une croissance lente, les pays sont ainsi confrontés à des perspectives budgétaires difficiles.

Le contexte national

En France la croissance du PIB devrait refluer et passer de 0,9% en 2023 à 0,8% en 2024 avant de remonter à 1,2% en 2025.

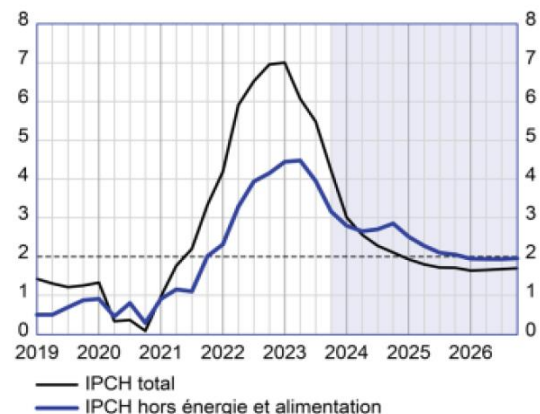
La croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires et de la baisse du taux d'épargne.

L'inflation reviendrait de 5,7% en 2023 à 2,7% en 2024 et 2,2% en 2025.

Toutefois, la dégradation des conditions de financement due au resserrement de la politique monétaire pèsera sur l'investissement et la consommation.

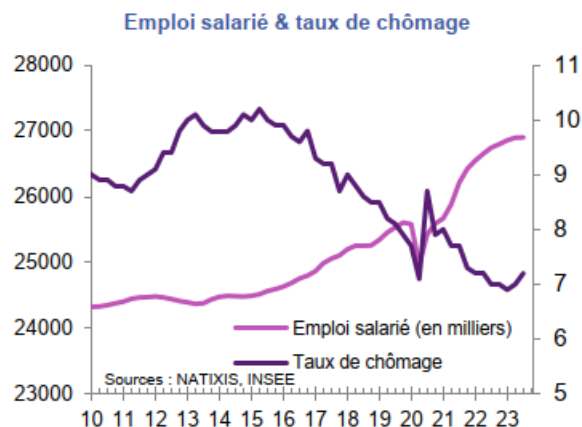
Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Le contexte national

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et à l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

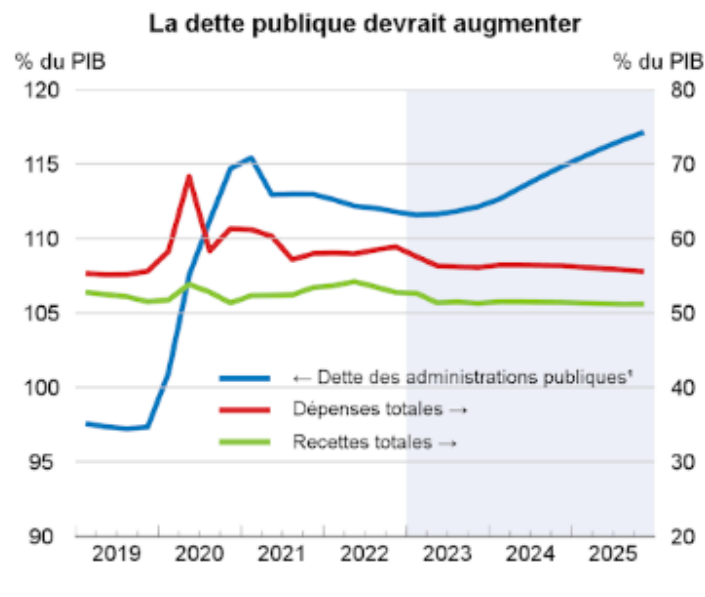
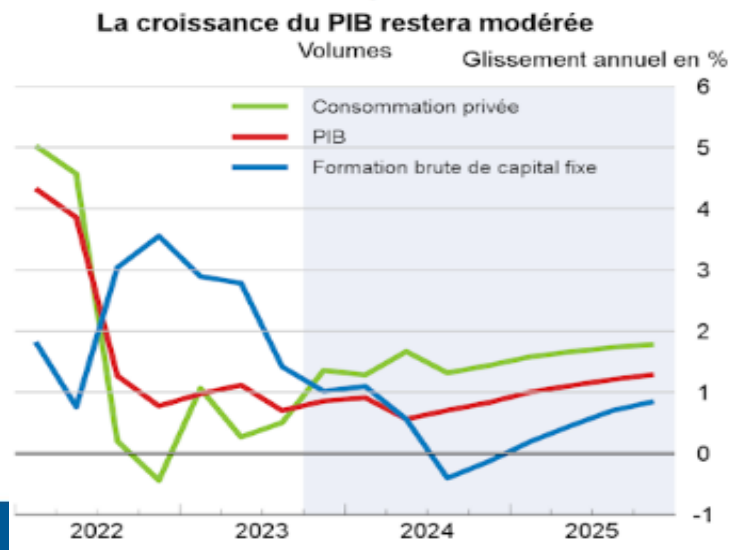


D'après la LFI de 2024 le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement.

Mais, malgré les réductions de dépenses annoncées (fin des mesures liées à la crise sanitaire et du plan de relance), le déficit budgétaire devrait rester important à 4,6% du PIB en 2025.

Le contexte national

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours..



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 114.

PARTIE 2

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES

Sources principales :

*Ministère de l'intérieur – DGCL – Les finances des collectivités locales en 2022 –
Bulletin d'information statistique n°176 – septembre 2022*

Rapport OFGL – les finances des collectivités locales en 2023

Note de conjoncture septembre 2023 – la Banque Postale

Les finances locales

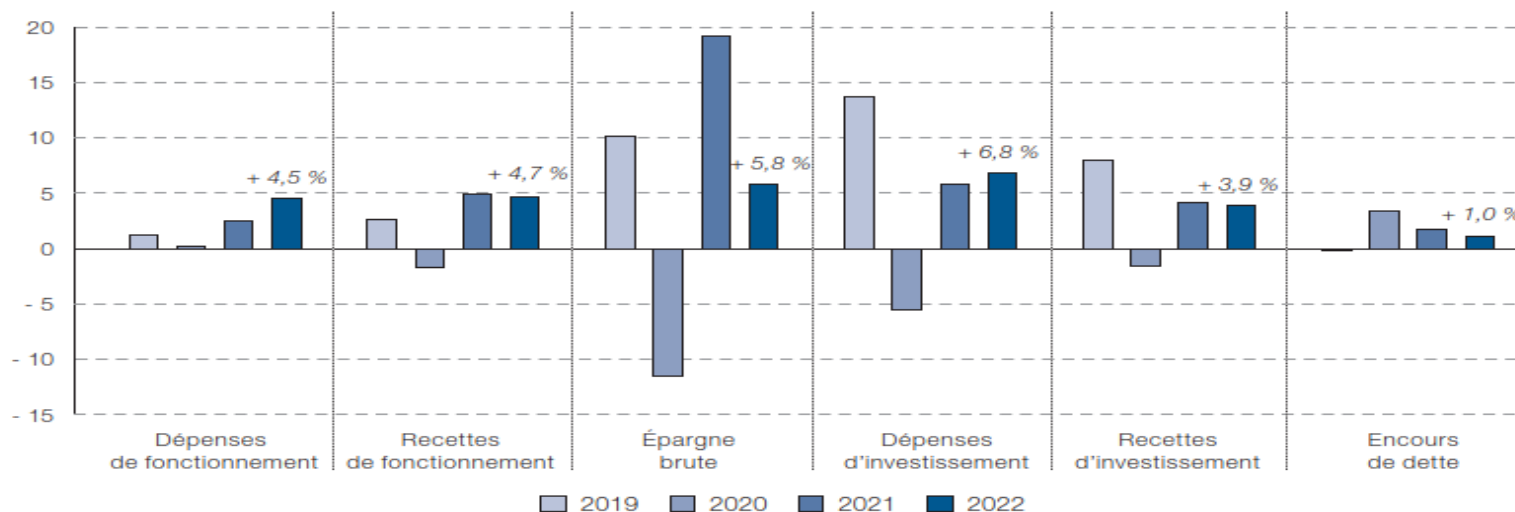
L'épargne brute du bloc communal se relève après l'épreuve de 2020, Mais la dynamique 2022 est variable d'une collectivité à l'autre en fonction de la taille des communes notamment.

L'épargne brute des intercommunalités à fiscalité propre augmente globalement en 2022.

Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables

En 2022, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de + 4,5 % et leurs investissements ont augmenté de + 6,8 %.

► Voir fiche 4-1



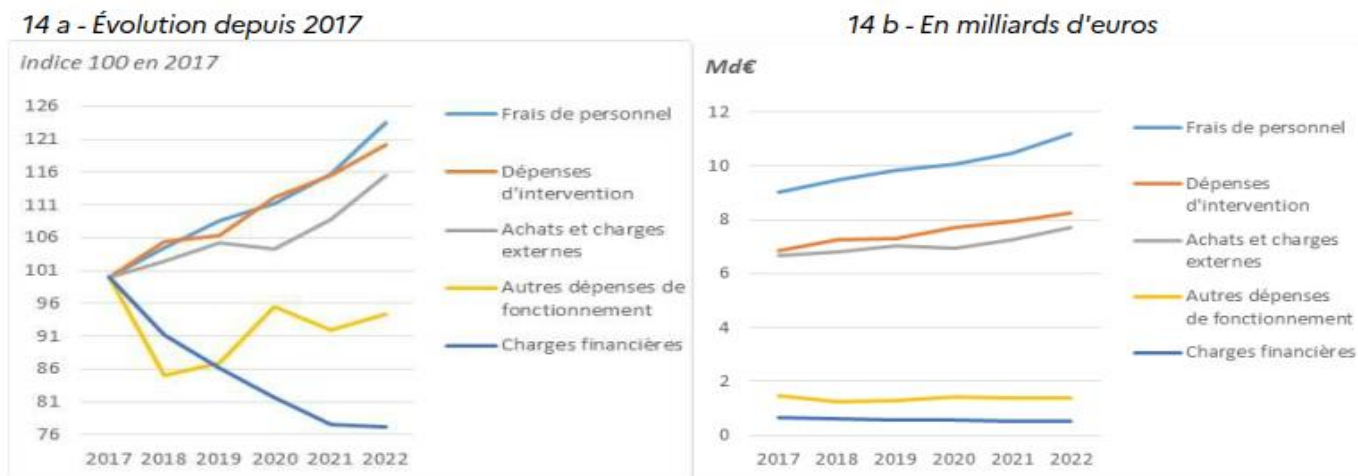
Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances locales

Notons toutefois que cette hausse est plus forte dans les intercommunalité de 50 000 à 100 000 habitants (+18%) et plus faible pour ceux de moins de 15 000 habitants (+4%).

Le contexte inflationniste de l'année 2022 accompagné de la sortie de la crise sanitaire, a donc eu comme effet d'augmenter à la fois les **dépenses** mais aussi les recettes de fonctionnement permettant une hausse globale de l'autofinancement du bloc communal.

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

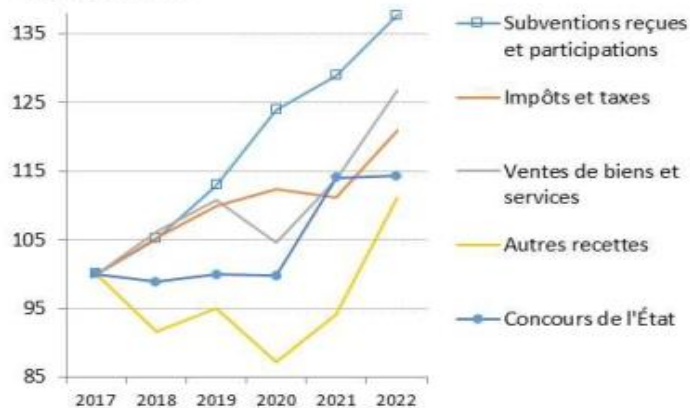
Les finances locales

Les **recettes de fonctionnement** des groupements à fiscalité propre augmentent de 6,7% en 2022, les impôts et taxes de 8,8%. Au sein des impôts et taxes, la fraction de TVA « compensation suppression TH » représente pour les GFP 22,8% des recettes de fonctionnement,

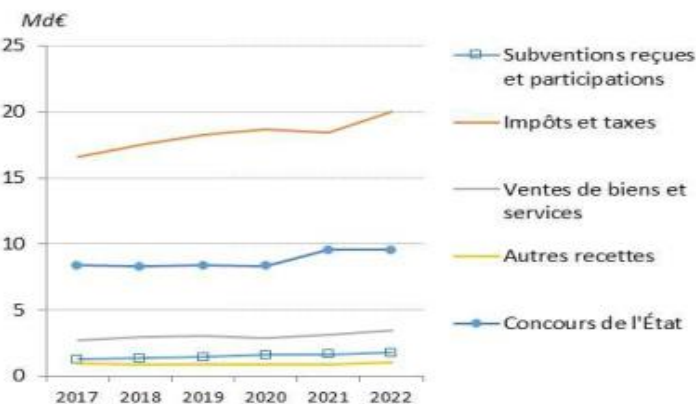
GRAPHIQUE 16 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

16 a - Évolution depuis 2017

indice 100 en 2017



16 b - En milliards d'euros



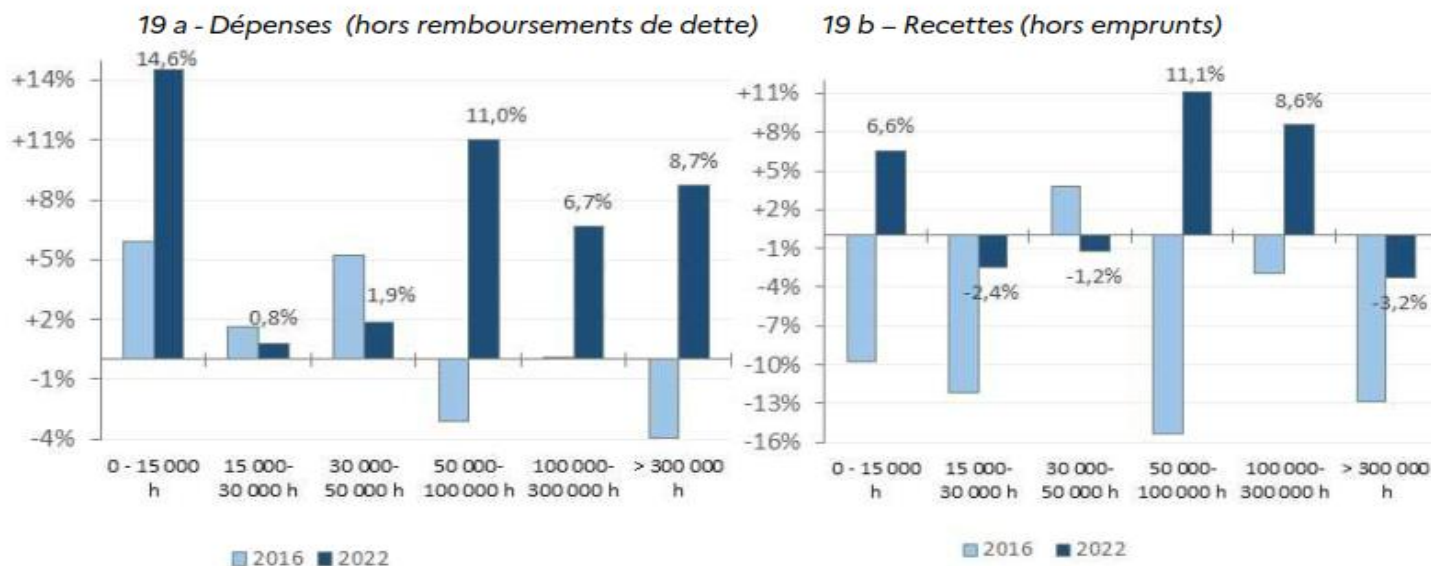
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances locales

Cependant les situations restent très contrastées localement. La hausse des prix rend les investissements également plus coûteux.

Malgré tout, les **dépenses d'investissement** du bloc communal progressent de 9,4% en 2022, et celles des GFP de 7,6%. En parallèle l'encours de la dette augmente de 1,9% en 2022.

GRAPHIQUE 19 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



Lecture : En 2022, les dépenses d'investissement des GFP de moins de 15 000 habitants ont augmenté de + 14,6 %. En 2016 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient augmenté de + 5,9 %.

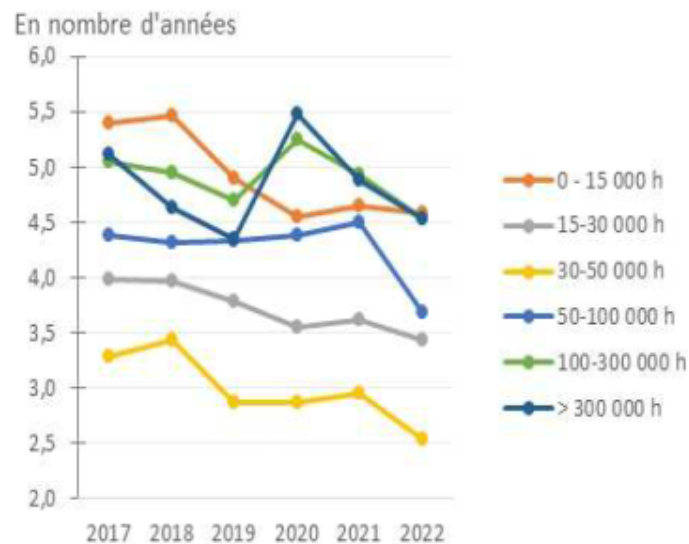
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances locales

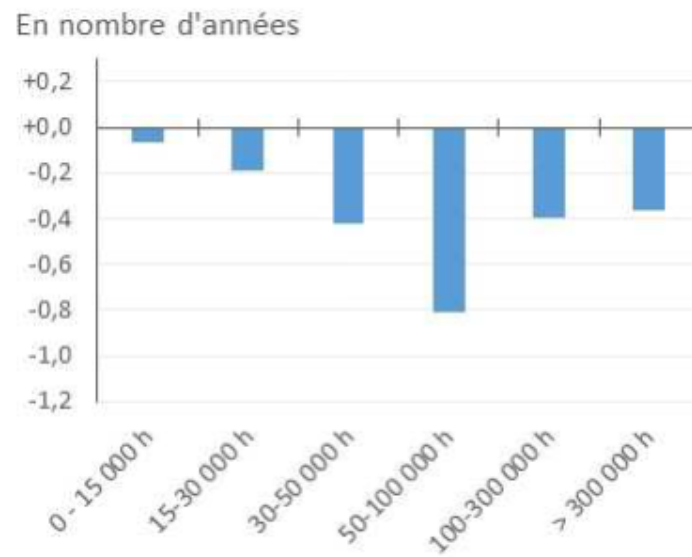
Enfin, le délai de désendettement des GFP baisse de 0,4 an en 2022 en lien avec la forte hausse de l'épargne brute et une moindre augmentation de la dette.

GRAPHIQUE 22 – DELAI DE DESENDETTEMENT DES GFP

22 a - Depuis 2017



22 b – Évolution en 2022 selon la taille des GFP



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances locales

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui de pandémie en crise énergétique a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

En 2023, l'épargne brute des GFP se maintiendrait à son niveau 2022. Les recettes de fonctionnement resteraient dynamiques mais les dépenses de fonctionnement accéléreraient sensiblement, l'inflation se faisant encore nettement ressentir.

Les investissements poursuivraient leur montée en charge progressive depuis le début du mandat, financés au tiers par l'épargne nette, à 37% par les dotations et subventions perçues et le reste par l'emprunt.

Les finances locales - perspectives

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques. Elle prévoit un retour du déficit public de 4,9% en 2023 à tout juste moins de 3% en 2027 et que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses de fonctionnement en %	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Cela se traduira par une baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités de l'ordre de 0,5%.

Concernant le financement de la **planification écologique**, la loi dispose que les moyens alloués progresseront de 10 Mds en 2024 au travers notamment du soutien à la rénovation des logements et du fonds vert.

Les finances locales – perspectives 2024

Enfin, des **mesures salariales** ont été prises courant 2023, et auront un impact en année pleine en 2024 : augmentation du point d'indice en juillet 2023 (+ 1,5 %), autres mesures spécifiques (Sécur de la santé notamment), etc...

Depuis janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se sont vu attribuer 5 points d'indice supplémentaires soit environ 25 € brut mensuel. Progressivement en 2025 et 2026, les employeurs territoriaux prendront en charge une partie des frais de prévoyance (assurance incapacité, invalidité) et de complémentaire santé (mutuelle) des agents.

Par ailleurs, la **fiscalité** moins dynamique fait peser des incertitudes sur les recettes. La revalorisation forfaitaire des bases fiscales sera bien moindre qu'en 2023. Il en est de même pour les recettes de TVA qui représentent désormais un tiers des recettes intercommunales.

PARTIE 3

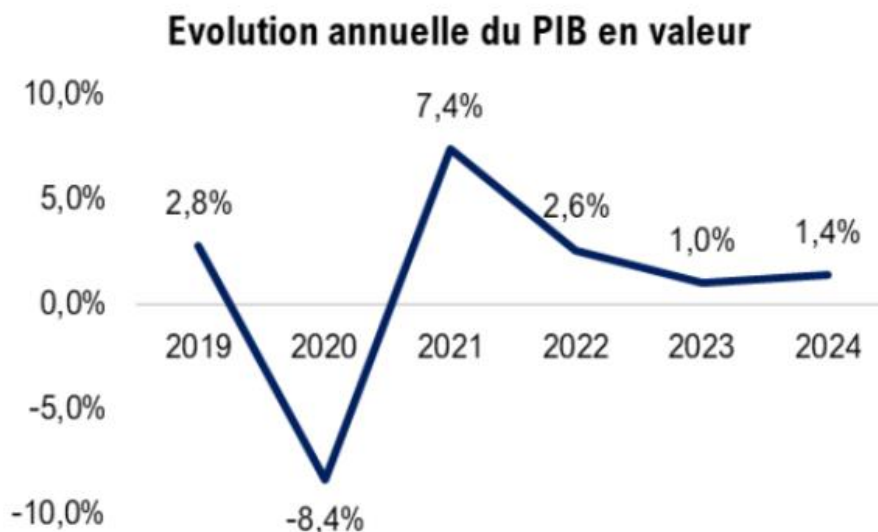
LA LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2024

***Les principales mesures intéressant
les collectivités locales***

LFI 2024 – Prévisions macro-économiques

La loi de finances 2024 est basée sur les hypothèses économiques suivantes:

- ▶ PIB : +1,4%
- ▶ Prévision d'inflation : + 2,6%
- ▶ Déficit public : 4,4% du PIB
- ▶ Dette publique : 109,6% du PIB



LFI 2024 – les principales dispositions

■ Dotation et péréquation :

- Une DGF en légère hausse centrée sur la péréquation :
 - DGF abondée de 320 M € en 2024
 - Abondement concentré sur les dotations de péréquation
 - Progression de la dotation d'intercommunalité pour les EPCI
 - mais écrêtement de la dotation de compensation des EPCI
- Une minoration des variables d'ajustement
 - - 47 M€
 - Dont DCRTP du bloc communal : - 15 M€

LFI 2024 – les principales dispositions

- **Mesures en faveur de la planification écologique :**
 - **Fond vert :** porté à 2,5Mds€ dont 1,1 Mds€ en 2024
 - 250 M€ dédiés au financement des plans climat- air-énergie territorial (PCAET).
 - **Dotations d'investissement :** *part finançant des projets concourant à la transition écologique accrue*
 - à 30% pour la DSIL
 - 20% pour la DETR
 - 25% Pour la DSID
 - **Obligation** pour les collectivités de plus de 3500 habitants d'annexer au CFU 2024 puis au budget 2025 un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique », concernant les dépenses d'investissement.
 - **Possibilité** offerte aux mêmes collectivités d'identifier toujours en annexe la part de leur dette finançant ces mêmes dépenses.

LFI 2024 – La fiscalité

- Revalorisation des bases des valeurs locatives cadastrales : +3,9% .
 - *L'inflation malmène les dépenses des collectivités locales mais elle tend également à accélérer les rentrées fiscales des collectivités.*
- De nouvelles exonérations de TFPB :
 - Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la LFI offre aux collectivités la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB comprises entre 50% et 100% de la part qui leur revient.
 - Exonération de TFPB pour les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. Cette exonération est partiellement compensée par l'Etat.

PARTIE 4 SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE D'ANNONAY RHONE AGGLO

Les chiffres clef du budget principal

Nota : Données 2023 provisoires - sous réserve de la validation définitive du CFU 2023

Situation financière – Budget Principal

▪ Evolution du taux d'épargne brute :

Après avoir atteint un « point haut » en 2019 en lien avec la perception cette année-là de rôles supplémentaires exceptionnels de CFE, la capacité d'épargne s'est érodée. Le taux d'épargne brute est ainsi passé à 6,28% au CA 2022, et devrait connaître une légère augmentation en 2023.

▪ Evolution des dépenses d'équipement :

Entre 2020 et 2023, les dépenses d'équipement représentent 5 M € en moyenne annuelle.

▪ Evolution de l'encours de dette :

En lien avec le niveau des dépenses d'équipement, l'encours de dette évolue depuis deux ans et se situe fin 2023 à 17,5 M €. Il est plutôt bien sécurisé avec 77 % des emprunts contractés à taux fixe et 23% à taux indexé sur le livret A (*données au 31/12/2023*).

▪ Evolution de la capacité de désendettement:

La capacité de désendettement (indicateur de solvabilité) reste bien en deçà de la zone de danger.

L'épargne brute

EPARGNE BRUTE (Budget principal)	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023 Prov
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	28 136 681,73 €	29 471 432,00 €	30 677 302,98 €	32 033 023,97 €
Recettes réelles de fonctionnement (2)	30 316 094,00 €	31 502 757,97 €	32 733 525,55 €	34 297 873,81 €
Epargne brute (3)	2 179 412,27 €	2 031 325,97 €	2 056 222,57 €	2 264 849,84 €
Taux d'épargne brute (4)	7,19%	6,45%	6,28%	6,60%
(1) yc C/68				
(2) hors C/775 et yc C/78				
(3) RRF - DRF				
(4) rapport Epargne brute / RRF				

Nota : données 2023 provisoires - sous réserve de validation définitive du CFU 2023

La capacité de désendettement

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (Budget Principal)	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023 Prov
Encours de la dette au 31/12	15 026 524,52 €	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €
Epargne brute	2 179 412,27 €	2 031 325,97 €	2 056 222,57 €	2 264 849,84 €
Capacité de désendettement (1)	6,9	6,9	8,2	7,7
(1) rapport encours dette / épargne brute				

Nota : données 2023 provisoires - sous réserve de validation définitive du CFU 2023

La structure de la dette

STRUCTURE DE LA DETTE (Budget principal)	CA 2019	CA2020	CA2021	CA 2022	CA 2023
Encours taux fixe	12 817 489,68 €	12 814 099,05 €	11 743 999,20 €	14 668 200,42 €	13 422 861,75 €
	85%	85%	84%	87%	77%
Encours taux indexé (2)	2 250 000,00 €	2 212 425,47 €	2 172 059,46 €	2 131 003,19 €	4 093 181,87 €
	15%	15%	16%	13%	23%
Total encours	15 067 489,68 €	15 026 524,52 €	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €
(1) CA provisoire					
(2) emprunt indexé sur la variation du livret A					

Evolution de l'encours de dette

Budget principal	CA2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette au 31/12	15 026 524,52 €	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €

Evolution du panier fiscal

Panier fiscal		Produit 2019	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022
Compte	objet	(définitif) (1)	(définitif) (1)	(définitif) (1)	(définitif) (1)
C/73111	TH	5 436 848,00 €	5 513 055,00 €	294 432,00 €	256 982,00 €
C/73111	FNB	31 709,00 €	31 956,00 €	31 959,00 €	32 936,00 €
C/73111	TaFNB	75 741,00 €	74 462,00 €	74 362,00 €	75 488,00 €
C/73111	CFE	5 687 640,00 €	5 869 634,00 €	4 088 315,00 €	4 236 356,00 €
	S/Total C/73111	11 231 938,00 €	11 489 107,00 €	4 489 068,00 €	4 601 762,00 €
C/73114	IFER	174 017,00 €	175 365,00 €	176 477,00 €	188 588,00 €
C/73113	TASCOM	484 289,00 €	465 114,00 €	470 637,00 €	501 818,00 €
C/73133	TEOM	4 863 235,00 €	4 996 325,00 €	5 011 025,00 €	5 258 453,00 €
C/7351	Suppression TH- fraction TVA		0,00 €	5 664 073,00 €	6 212 881,00 €
C/73112	CVAE	3 394 864,00 €	2 922 104,00 €	3 104 975,00 €	3 152 838,00 €
C/7352	suppression CVAE - fraction TVA part fixe				
C/7352	suppression CVAE - fraction TVA part variable				
c/74832	alloc fisc comp CET	81 154,00 €	90 864,00 €	1 972 625,00 €	2 068 191,00 €
C/74833	alloc fisc comp TH	348 120,00 €	368 944,00 €	0,00 €	0,00 €
C/74834	alloc fisc comp TF	11,00 €	12,00 €	12,00 €	11,00 €
TOTAL GENERAL - panier fiscal		20 577 628,00 €	20 507 835,00 €	20 888 892,00 €	21 984 542,00 €

Source : état fiscal 1386 RC - produits fiscaux de l'exercice (hors rôles supplémentaires)

LA DGF

LA DGF	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Dotation de compensation	3 061 392,00 €	3 005 633,00 €	2 946 668,00 €	2 882 286,00 €	2 865 620,00 €
Dotation d'intercommunalité	1 821 187,00 €	1 820 473,00 €	1 825 897,00 €	1 833 640,00 €	1 838 172,00 €
Total DGF	4 882 579,00 €	4 826 106,00 €	4 772 565,00 €	4 715 926,00 €	4 703 792,00 €
<i>Evolution / n-1</i>	<i>-62 572,00 €</i>	<i>-56 473,00 €</i>	<i>-53 541,00 €</i>	<i>-56 639,00 €</i>	<i>-12 134,00 €</i>

Les outils de gestion de la masse salariale

Depuis 2018, la structure mutualisée s'est engagée dans une refonte de sa politique de ressources humaines qui a permis d'améliorer le suivi de la masse salariale des effectifs. Cinq outils ou dispositifs RH illustrent particulièrement cette volonté

1. La réforme du règlement du temps de travail

- Ce premier chantier RH, mené tout au long de l'année 2018, a permis d'aligner le temps de travail sur l'obligation légale (1607h annuelles pour un agent à temps complet, avec la possibilité de jours de sujétions).
- En parallèle, des règlements de services ont été mis en place pour cadrer les fonctionnements horaires, et donc in fine, les effectifs nécessaires pour le bon fonctionnement des services.
- Par ailleurs, ce chantier a permis de clarifier les situations dans lesquelles les heures supplémentaires donnaient lieu à récupération et celles dans lesquelles elles donnaient lieu à paiement.

Les outils de gestion de la masse salariale

2. Le RIFSEEP

- Il s'agit d'un second chantier RH, qui a été mené courant 2019. Il a permis d'harmoniser les régimes indemnitaires différents entre les quatre entités de la structure mutualisée.
- En parallèle, un travail a été mené pour harmoniser le versement des NBI.
- Le RIFSEEP est basé sur une logique d'emploi et non de grade. Ainsi, contrairement à l'ancien régime indemnitaire, les évolutions indemnitaires se font en fonction de l'évolution sur les métiers et non plus suite à des avancements de grades ou des promotions internes, ce qui entraînait un double gain pour les agents.
- La révision effectuée en 2022 a eu pour objectif d'augmenter la part annuelle de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour l'ensemble des agents et de revaloriser la part mensuelle d'IFSE pour les catégories les moins élevées. Elle donne une vision pour 4 ans, jusqu'en 2026.

3. Les lignes directrices de gestion

- Celles-ci ont pour vocation de clarifier les orientations stratégiques en matière de ressources humaines. Durant l'année 2021, un travail de fond a été mené pour définir les critères d'avancement de grade, et, toujours dans la logique d'emploi impulsé par le RIFSEEP, les grades minimum et maximum de chaque emploi de structure mutualisée.

Les outils de gestion de la masse salariale

- Le tableau « entrée et sortie de grade » permet de clarifier les possibilités de carrière au sein de la structure mutualisée et d'éviter les logiques inflationnistes d'avancement sans mobilité interne sur des postes ayant un plus haut niveau de technicité ou des responsabilités supplémentaires.

4. Les arbitrages de postes

- Depuis début 2021, le suivi de la masse salariale fait l'objet d'un suivi renforcé par la DRH. Ainsi, sous la supervision du Président et du comité de direction, les renouvellements d'emplois permanents (mutation, retraite, fin de contrat sur emploi permanent...) font l'objet d'un examen pour vérifier le besoin et analyser si une évolution des postes est nécessaire. Quand l'offre de service peut être revue, le nombre de postes est ajusté.
- Lors de ces arbitrages (un tous les deux mois environ), sont également étudiés les demandes de créations de postes et d'accroissement temporaire d'activité.
- En parallèle de ces arbitrages, un suivi mensuel de la masse salariale a été mis en place pour déterminer les marges de manœuvre et s'assurer que les renouvellements et les demandes supplémentaires de moyens humains se font dans le respect de la trajectoire financière prévue en matière de dépenses de personnel.
- Une projection au 31 décembre est ainsi actualisée chaque mois en fonction des évènements RH « locaux » (impact financier des entrées et sorties de personnel par exemple) ou nationaux (dégel du point d'indice par exemple).

La gestion des ressources humaines

chapitre 012 charges de personnel	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022
Masse salariale	5 240 272,07 €	5 019 108,30 €	5 492 576,36 €	5 113 317,27 €	5 397 137,42 €	5 928 450,98 €
convention de mutualisation	1 640 893,81 €	1 576 189,91 €	1 599 097,20 €	1 681 536,97 €	1 683 071,52 €	1 613 394,20 €
autre personnel extérieur (mise à dispo/intermittents)	19 326,56 €	50 032,02 €	107 138,50 €	62 145,57 €	85 730,39 €	144 006,71 €
Assurance personnel	92 967,07 €	182 160,71 €	170 823,96 €	196 034,46 €	208 192,12 €	134 440,25 €
Mèdecine travail, pharmacie	13 835,70 €	15 278,64 €	14 299,20 €	15 193,80 €	18 757,06 €	17 888,57 €
	7 007 295,21 €	6 842 769,58 €	7 383 935,22 €	7 068 228,07 €	7 392 888,51 €	7 838 180,71 €

GESTION DE LA MASSE SALARIALE	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022
Charges - Masse salariale (chapitre 012)	7 007 295,21 €	6 842 769,58 €	7 383 935,22 €	7 068 228,07 €	7 392 888,51 €	7 838 180,71 €
<i>Recettes - Remboursements sur rémunérations (Chap 013) (1)</i>	201 359,75 €	178 762,78 €	120 705,85 €	95 489,13 €	147 397,44 €	54 718,82 €
<i>Recettes - convention Mutualisation C/70845 (2)</i>	554 216,00 €	696 132,30 €	714 564,25 €	798 497,35 €	737 278,18 €	809 419,32 €
<i>Recettes - service commun ADS - C/70845 (2)</i>	232 323,34 €	175 679,85 €	229 141,20 €	170 450,47 €	317 557,44 €	295 655,68 €
<i>Recettes - Refacturation budget annexe Transport - C/70841</i>	132 683,95 €	203 036,07 €	196 593,20 €	221 163,03 €	209 623,29 €	131 877,54 €
<i>Recettes - Refacturation budget annexe Régie Transport - C/70841</i>	226 236,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes - Refacturation budget annexe assainissement - C/70841</i>	50 672,91 €	92 871,75 €	124 334,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes - Refacturation budget annexe eau - C/70841</i>			174 690,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	1 397 492,41 €	1 346 482,75 €	1 560 029,27 €	1 285 599,98 €	1 411 856,35 €	1 291 671,36 €
Solde net	5 609 802,80 €	5 496 286,83 €	5 823 905,95 €	5 782 628,09 €	5 981 032,16 €	6 546 509,35 €

PARTIE 5

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2024 D'ANNONAY RHONE AGGLO

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- L'élaboration du projet de budget 2024 s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire financière actualisée, qui porte sur la période 2024-2026 et qui vise 3 objectifs principaux :
 - La mise en œuvre d'un programme d'investissement de l'ordre de 23 M €, soit une moyenne annuelle de 7,76 M €.
 - L'augmentation progressive de la capacité d'épargne, avec un taux d'épargne brute à porter autour de 8 %.
 - La préservation de la solvabilité de l'EPCI avec une capacité de désendettement en dehors de zones de danger.
- Si cette trajectoire financière se veut prudente sur les hypothèses retenues, elle demeure toutefois soumise à des aléas compte tenu du contexte inédit d'incertitudes qui pèse actuellement sur les perspectives macro-économiques et les finances locales

La trajectoire financière

CHIFFRES CLEF	CA2023 provisoire	CA2024	CA2025	CA2026
Recettes réelles de fonctionnement	34 297 873,81 €	28 775 767,28 €	29 313 076,72 €	29 800 166,85 €
Dépenses réelles de fonctionnement	32 033 023,97 €	26 445 373,62 €	26 879 859,65 €	27 234 475,83 €
Epargne brute	2 264 849,84 €	2 330 393,67 €	2 433 217,07 €	2 565 691,02 €
Taux d'épargne brute	6,60%	8,10%	8,30%	8,61%
Epargne nette	981 689,85 €	918 396,54 €	797 143,49 €	732 181,57 €
Dépenses d'équipement (PPI)	7 930 889,25 €	7 845 000,00 €	8 770 000,00 €	6 680 000,00 €
Autres dépenses (C/26 et C/27)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
subventions d'investissement	1 516 298,67 €	1 225 000,00 €	2 685 000,00 €	3 025 000,00 €
Emprunt nouveau	2 000 000,00 €	6 200 000,00 €	4 500 000,00 €	2 000 000,00 €
Encours de dette	17 516 043,62 €	22 304 046,49 €	25 167 972,91 €	25 334 463,46 €
Capacité de désendettement	7,73	9,57	10,34	9,87
fonds de roulement budgétaire au 31/12	847 288,90 €	2 019 986,44 €	2 074 571,93 €	1 846 559,50 €

PPI Budget principal

Annonay Rhone Agglo - PPI au 10 janvier 2024	2024	2025	2026
Subventions d'équipement (compétence Habitat, éco, agriculture...)	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Acquisitions foncières	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Matériel et mobilier	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Aires de camping car (Serrières 2023, Annonay 2024) puis haltes ludiques (2025, 2026)	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Soutien aux commerces (aides TPE, rénovations par nouveau dispositif aide aux propriétaires, et	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Travaux eaux pluviales	300 000 €	300 000 €	300 000 €
OPAH-RU	100 000 €	100 000 €	100 000 €
entretien des bâtiments, yc compétence éco	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Projets en cours ou programmés			
Via Fluvia - nouvelle tranche	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Travaux bâtiment Orange	1 000 000 €	1 000 000 €	200 000 €
Travaux Vidalon (kiosque + mise aux normes ERP)	400 000 €	200 000 €	
PLUIH et révisions des documents d'urbanisme	300 000 €	100 000 €	
PPIP - Stade d'athlétisme	400 000 €		
PPIP - Reconstruction salle R.Roche et travaux halle Guy Lachaud	200 000 €	1 500 000 €	1 800 000 €
ADN - Fibre optique	190 000 €	190 000 €	
Fonds de solidarité aux communes	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Participation équipements sportifs (joutes, Vissenty)		100 000 €	
Soutien aux projets touristiques (hébergements et activités)	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Rénovation musée Vanosc	125 000 €		
Rénovation thermique complète de la Lombardière / réaménagement locaux suite départ régie et Santé au travail			500 000 €
Nouveau conservatoire intercommunal	2 500 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
TOTAL	7 845 000 €	8 770 000 €	6 680 000 €

PARTIE 6

Les budgets annexes

Le CIAS

Le Budget annexe des Zones d'Activité

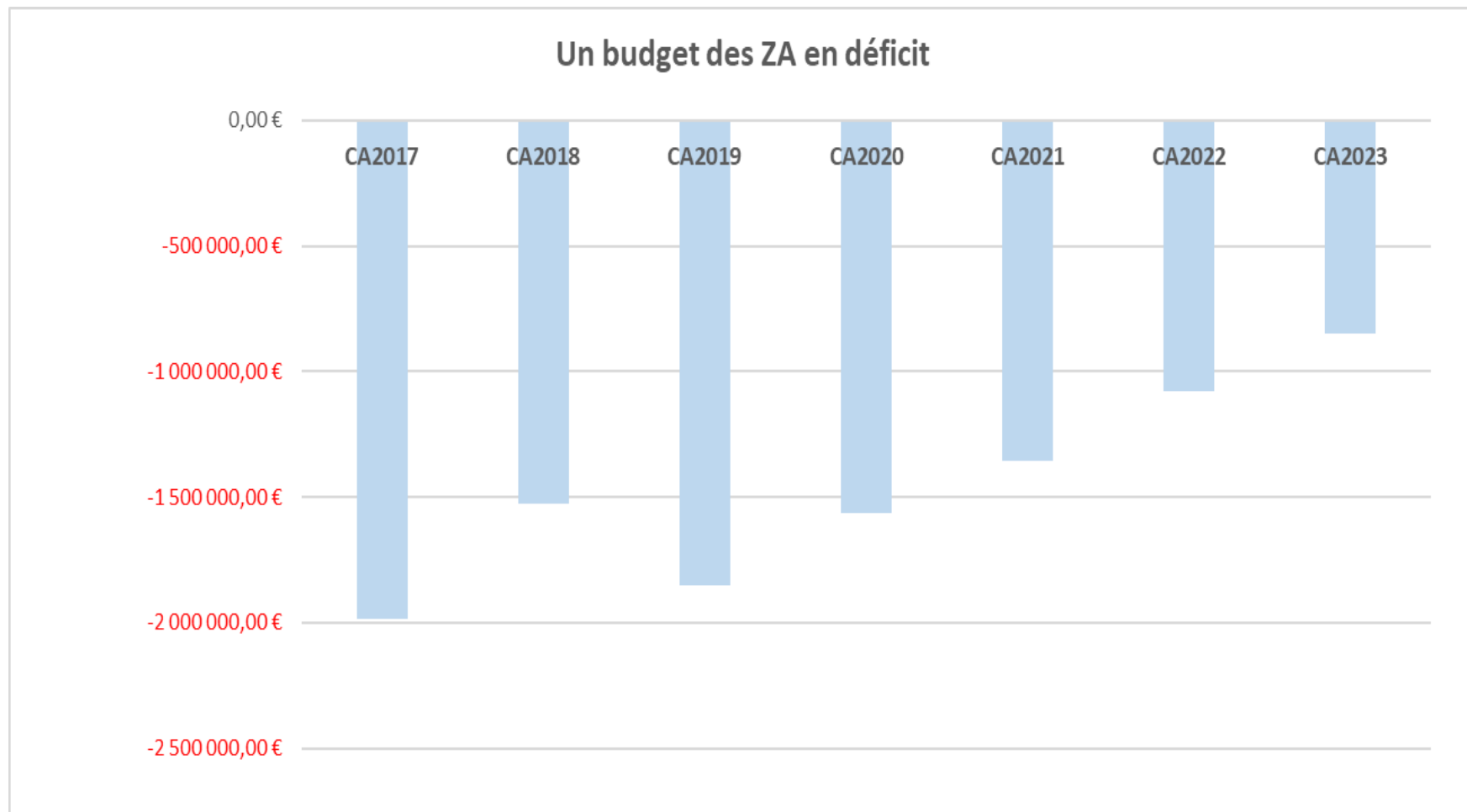
Budget annexe « Zones d'activité » - Résultats 2023 provisoires

CFU 2023 - BUDGET ANNEXE DES ZONES - Provisoire		
	Dépenses	Recettes
Dépenses d'aménagement	344 098,40 €	
Subventions		180 000,00 €
ventes		486 326,00 €
Annuité	92 595,88 €	
Dotations budget principal		
Résultat n-1 reporté	1 077 710,09 €	
Emprunt d'équilibre		
Divers		
Total	1 514 404,37 €	666 326,00 €
	<i>Résultat 2023</i>	<i>-848 078,37 €</i>

Budget annexe « Zones d'activité » - Résultats 2023 provisoires

<i>Execution 2023</i>	<i>"Travaux"</i>	<i>subventions</i>	<i>ventes</i>
<i>Massas</i>	36 823,98 €		89 280,00 €
<i>Le Rivet</i>	18 200,00 €		
<i>Boissonette 2</i>	29 421,25 €		
<i>Marenton</i>	3 446,21 €		46 046,00 €
<i>Vivarhône</i>	191 032,40 €	180 000,00 €	
<i>Prachenet</i>	5 299,78 €		
<i>Davezieux</i>	421,87 €		
<i>Marenton 2</i>	53 473,97 €		
<i>Munas</i>	3 578,94 €		
<i>La Peyre</i>	2 400,00 €		351 000,00 €
<i>Total</i>	344 098,40 €	180 000,00 €	486 326,00 €

Budget annexe « Zones d'activité » - Résultats 2023 provisoires



Budget annexe « Zones d'activité »

Perspectives 2024

- ✓ Mise en place des modalités de gestion et d'entretien des ZAE entre les communes et l'Agglomération
- ✓ Travaux de viabilisation pour 4 lots dans la zone du Rivet à Boulieu-lès-Annonay et commercialisation de ces lots
- ✓ Poursuite des études préalables sur la zone de La Boissonnette 2 à Peaugres et lancement d'une procédure ZAC
- ✓ Prise en compte de l'inventaire Faune Flore et détermination du périmètre de la future zone de Marenton 3 dans le PLUIH
- ✓ Commercialisation de 2 lots dans la zone du Flacher à Félines suite à l'acquisition d'un terrain de 7500 m²
- ✓ Lancement d'une étude complémentaire sur la pollution de la friche STM dans la zone de Munas sur les communes de Quintenas et Ardoix
- ✓ Poursuite des études de requalification de la zone Le Mas/La Lombardière dans le cadre de l'amélioration des entrées de ville (suite de l'étude Tekhné et candidature à l'appel à projet Entrées de Ville lancé par l'Etat)

Le Budget annexe Déchets

Budget annexe déchets

- ▶ Création d'un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2024, avec plusieurs objectifs :
 - ▶ Améliorer le suivi budgétaire et comptable de cette compétence
 - ▶ Fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du service et suivre d'année en année l'évolution de sa situation financière.
- ▶ TEOM : depuis le 1^{er} janvier 2021
 - ▶ Zone unique de perception
 - ▶ Taux unifié à 10,5%
 - ▶ Un taux qui sera à adapter en fonction des conditions d'équilibre propre à ce budget dès 2024

Budget annexe déchets – un contexte incertain

- ▶ Renouvellement des marchés de collecte et traitement des déchets en juillet 2024 – hausse des tarifs à prévoir
- ▶ De nouveaux services : collecte des cartons bruns
- ▶ Adhésion au Sytrad pour tout le territoire et hausse de la contribution
- ▶ Recrutement de deux agents pour des actions de sensibilisation au tri et à la prévention

Le Budget Régie des transports et mobilité

Budget annexe Régie Transport et mobilités

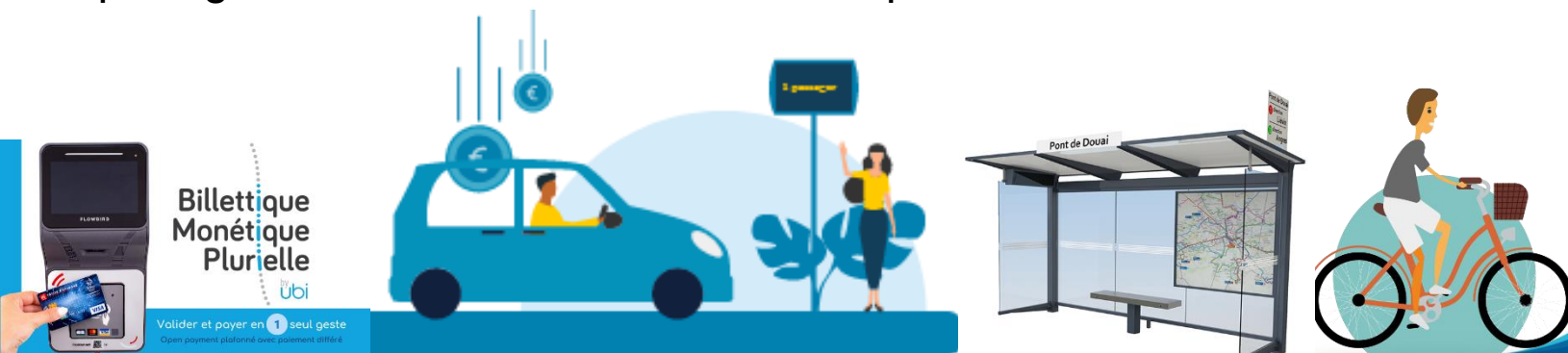
Depuis 2023, la compétence Transport et mobilités est concentrée budgétairement au sein d'un même budget, dont les grands équilibres se présentent comme suit:

	BP2023	CA2023 prov Réal BP2023
SYNTHESE		
Fonctionnement dépenses	4 869 904,48 €	4 586 171,82 €
Fonctionnement Recettes	4 869 904,48 €	5 041 011,06 €
<u>Solde</u>	0,00 €	454 839,24 €
Investissement dépenses	1 150 623,31 €	658 120,75 €
Investissement recettes	1 150 623,31 €	599 053,34 €
<u>solde</u>	0,00 €	-59 067,41 €
Total (résultats cumulés hors RAR)	0,00 €	395 771,83 €

Le budget 2023 est le premier budget d'une année entière d'exploitation de la Régie.

2024: Une année de consolidation et de réflexion sur l'évolution du service

- Un travail sur le plan des mobilités simplifié amorcé début 2024, qui doit permettre de nourrir la réflexion, les orientations et les choix en matière de politique de mobilités (mobilités actives, covoiturage, transport collectif),
- La mise en place de l'open-payment pour juin 2024,
- La prolongation du dispositif prime d'aide à l'achat VAE,
- La mise en place de nouveaux abribus sur le réseau urbain en lien avec les évolutions sur les lignes,
- Étude sur un pôle multimodal à proximité de la future gendarmerie (travaux pour 2025),
- Une réflexion à engager sur le versement mobilité 2024 (périmètre, niveau), pour garantir le financement de la compétence.



Les Budgets annexe des Régies eau et assainissement

Budget annexe Régie de l'Eau potable

Un budget en pleine évolution, à la fois dans l'organisation de son fonctionnement et dans sa programmation pluriannuelle des investissements.

Un budget qui doit équilibrer son fonctionnement par une recette quasi-unique : la vente d'eau (2,4 millions d'euros sur les 3 millions d'euros de recettes). Les dépenses (2,8 millions d'euros) sont principalement constitués des charges à caractère général (contrats, énergie, 1,04 million d'euros), des charges de personnel (616.000 euros) et des dotations aux amortissements (760.000 euros).

Contexte

Une situation financière maîtrisée, avec un équilibre de la section de fonctionnement préservé malgré l'impact de l'obligation d'amortissements des équipements – un excédent 2023 qui sera affecté en autofinancement de l'usine

Equilibre de fonctionnement avant affectation des résultats antérieurs	CA 2021	CA 2022	CAA 2023
	- 84 418,23 €	+ 15061,54 €	+ 379 553,92 €

Budget annexe Régie de l'Eau potable

QUELQUES RATIOS	CA 2021	CA 2022	CAA 2023
Taux d'épargne brute (EB/RRF(hors C/775))	18,20%	21,91%	32,02%
Capacité de désendettement (encours/EB)	0,73	4,35	3,48
Encours de la dette	322 761,85 €	2 319 816€	3 210 761,23€
Volume des dépenses d'équipement	964 646,07 €	2 091 232,81€	2 042 577,30 €

Des investissements 2022 conséquents avec la conduite d'eau brute du Ternay et 2023 avec le début des travaux sur l'usine d'eau potable

Les tarifs eau potable ont fait l'objet de modifications au 1^{er} janvier 2023 avec pour objectif d'adopter une tarification de solidarité, économique et environnementale .

Budget annexe Régie de l'Eau potable

Lignes directrices du projet de budget 2024

- Intégration des charges de structures en fonctionnement : 40 425 €
- Démarrage du schéma directeur AEP
- Priorisation des travaux pour la construction de l'usine de traitement de l'eau potable du Ternay – programme suivi en AP/CP:

COUT TOTAL DU PROJET USINE EN AP/CP / **8 400 000 €**

Plan de financement en cours de négociation :

Aide connu = AE RMC = 2 160 000 €

Aide déposée = DETR-DSIL / FONDS VERT = 1 000 000 €

Prêt = AQUA PRET

- Autres investissements limités au montant pouvant être autofinancé: les travaux sur les réseaux (266.000 euros), les études (270.000 euros), et le renouvellement des équipements (200.000 euros).

Budget annexe Régie « Assainissement »

Le budget annexe de l'assainissement va être marqué par un important volume d'investissement sur le mandat, ce qui se traduira par une augmentation régulière mais limitée de la redevance assainissement, qui représente 3,1 millions d'euros sur les 4,5 millions d'euros de recettes (la participation à l'assainissement collectif représente plus de 600.000 euros de recettes). Ceci afin de conserver un équilibre entre dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Contexte

- Une hausse du coût de l'énergie estimée à +85% en 2023
- La fin de la construction de la STEP intercommunale Limony Serrières avec le début du contrat d'exploitation de la STEP : 140 000 € /an
- Un volume de dépenses de fonctionnement supérieur à 4 millions d'euros et dynamique: charges à caractère général (contrats, énergies, 1,7 millions d'euros), charges de personnel (1,1 million d'euros).
- Une recette de fonctionnement liée à la PFAC fluctuante et liée à la conjoncture (construction notamment)

Budget annexe Régie « Assainissement » - Capacité d'investissement

QUELQUES RATIOS	CA2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023
Taux d'épargne brute (EB/RRF(hors C/775))	32,26%	41,35%	44,74%	40,24%
Capacité de désendettement (encours/EB)	4,20	2,48	2,53	2,56
Encours de la dette	4 882 603,41 €	4 468 026,92 €	5 227 508,55 €	4 728 142,01 €
Volume des dépenses d'équipement	1 775 234,37 €	2 531 044,25 €	4 045 428,50 €	3 845 547,47 €

Budget annexe Régie « Assainissement »- Capacité d'investissement

Lignes directrices du projet de budget 2024

- La fin de la construction de la STEP intercommunale Limony Serrières avec le début du contrat d'exploitation de la STEP : 140 000 € /an
- Intégration des charges de structure : 94 325 €
- Mise à jour de SDA de Félines pour une mise en conformité du système d'assainissement
- Contribution sur les réseaux unitaires du budget général
- Un programme d'investissement qui permettra de limiter le nombre de non-conformité d'ici la fin du mandat: STEP de Saint Cyr Colombier et Bogy (Etude = 100 000 €), aménagements sur Serrières (dont bassin d'orage, 1,8 million d'euros au total), reprise du pont canal d'Acantia – étanchéité et structure (460.000 euros), réseaux de Quintenas (160.000 euros).

Le CIAS

CIAS - Les réalisations 2023

Personnes âgées :

- Fermeture de la MAPA les Trois Soleils à Villevoacance début 2023,
- RA Europe : location d'appartements au 7^{ème} étage par l'association PlurielS pour des jeunes mineurs non accompagnés Location,
- Impact de la hausse de la masse salariale suite à la revalorisation indiciaire du 1^{er} juillet 2023,
- Faible taux d'occupation sur l'ensemble des établissements, hormis l'EHPAD La Clairière / forte hausse du besoin d'équilibre
- Finalisation des évaluations internes au sein de l'ensemble des établissements,
- Négociation et signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'ARS et le Département de l'Ardèche.

CIAS - Les réalisations 2023

Petite enfance :

- Recrutement de personnel complémentaire au sein des crèches « l'île aux enfants » et « A p'tits pas » afin de renforcer les équipes en place et de respecter les taux d'encadrement,
- Arrêt du contrat de prestation ménage au sein de ces 2 structures / recrutement d'agents d'entretien en interne,
- Arrêt maladie de la de la Directrice Petite Enfance / intérim assuré par la Directrice des personnes âgées,
- Non remplacement de la directrice de la crèche l'île aux enfants suite à son congé maternité, faute de candidature, réorganisation interne,
- Signature d'une convention pluriannuelle Fonds d'Innovation Petite Enfance, avec l'Etat et la CAF, de 2023 à 2025

CIAS - Les projets 2024

Personnes âgées :

- Changement du système d'appel malade au sein de la résidence autonomie Europe / obtention d'une subvention de la CARSAT et APICIL,
- Restitution de 24 logements à Deûme, perspective de restitution totale au vu du taux d'occupation,
- Changement des huisseries à la résidence autonomie les Cerisiers à Boulieu-lès-Annonay,
- Divers achats pour améliorer le confort et l'accueil : changement de mobiliers à Europe pour le restaurant, achat de bacs de jardinage à la Rosée du Pré...etc.

Petite enfance :

- Intégration de crédits complémentaires dans le cadre du FIPE (Fonds d'Innovation Petite Enfance) : 52 980€ de subvention de fonctionnement annuelle + 3 000€ de subvention d'investissement, versées conjointement par l'Etat et par la CAF,
- Maintien de l'intérim de la Directrice Petite Enfance,
- Organisation de l'opération Familles en fêtes.

CIAS - Les projets 2024

Ressources humaines :

- ✓ GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à +1,50%,
- ✓ Impact de la revalorisation du point d'indice calculé sur une année complète + revalorisation indiciaire de +5 points à l'ensemble du personnel à compter du 1^{er} janvier 2024,
- ✓ Non remplacement arrêt maladie de la Directrice Petite Enfance / intérim assurée par la Directrice des personnes âgées,
- ✓ Impact de l'intégration d'ETP complémentaires au sein des crèches sur une année complète,
- ✓ Mutualisation du service technique avec celui de la Ville / Agglo,
- ✓ Refacturation d'une quote-part du salaire de la Directrice du CIAS (dans le cadre de la convention de mutualisation), et de son secrétariat

CIAS - Evolution de la subvention d'équilibre

En 2023, la subvention d'équilibre du Budget Agglo vers le budget CIAS s'élevait à 2 305 000€.

En 2024, le besoin de financement devrait être inférieur de près de 100 000€ par rapport à 2023, réparti entre les établissements de personnes âgées (600 000€), les structures petite enfance (950 00€), les associations (200 000€) et les frais d'administration générale (420 000€).

Les principales évolutions concernent la diminution des subventions d'équilibre à verser aux établissements médico-sociaux.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

FIN